

SEANCE DU 26 JUIN 2018

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 21 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

M. LEBRETON Philippe, **M. MILARD** Jean-Louis, **M. DROUARD** André, **M. LEPAGE** Guy, **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DULIN** Michel, **M. DELFORGE** Pierre, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme AIT MADI** Virginie, **Mme BANOUEH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain, **Mme BIHIN** Audrey, **M. BECKRICH** Hervé, **M. CHAOUCHI** Salah, **Mme CORME** Véronique, **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick, **M. HUART** Yves, **Mme JOSEPH** Else (à partir du point 6), **Mme LEQUEUX** Armelle, **M. MARECHAL** Guillaume, **M. MARQUET** André, **Mme MILLET** Sandrine, **Mme MOSER** Marie-José, **M. NARDAL** Ahmet (à partir du point 8), **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **Mme CAPRON** Annie, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **Mme FLORES** Maryse, **M. PAILLA** Philippe, **Mme PIGEAUD** Mélanie, **M. LUCZKA** Guillaume (à partir du point 14), **M. MAROT** Christophe, **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. MARTINOT** Daniel, **M. LENOBLE** Bernard, **M. ROUMY** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. DERUISSEAUX** Dominique, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. RENVOY** Jean-Pierre (à partir du point 3), **M. CLAUDE** Philippe, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BONHOMME** François, **M. FELIX** Daniel, **M. WATELET** Roger, **M. CANOT** Philippe, **M. APOTHELOZ** Christian, **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **M. HERBILLON** Didier, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachelle, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès, **Mme BERTELOODT** Odile, **M. BONHOMME** Bertrand, **M. AUPRETRE** Denis, **M. CARBONNEAUX** Gérard, **M. DUPUY** Jérémy, **Mme LANDART** Evelyne, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique, **M. DUTERTRE** Patrick, **Mme GLACHANT** Geneviève, **M. BUSSIERE** François, **M. PIERQUIN** Bernard, **M. CHANOT** Jean-Christophe.

M. PINTEAUX Jean-Luc suppléé par **M. GAZOT**

M. FREROT Jean-François suppléé par **M. CITERNE**

Ont donné pouvoir :

M. DECOBERT Philippe pouvoir à **M. CANOT** Philippe, **M. BANA** Mistral pouvoir à **M. LEPAGE** Guy, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui pouvoir à **Madame CORME** Véronique, **Mme DUVAL** Cendrina pouvoir à **Mme BIHIN** Audrey, **Mme HANNOTIN** Françoise pouvoir à **Monsieur DUFLOX** Michael, **Mme LEJEUNE** Simone pouvoir à **Mme DISANT** Marie, **M. BRANZ** Cédric pouvoir à **M. MILARD** Jean-Louis, **M. CALVI** Gérard pouvoir à **M. STRINGER** Bernard, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie Françoise pouvoir à **M. AUPRETRE** Denis, **M. BEAUFHEY** Alain pouvoir à **M. FOSTIER** Patrick.

Etaient excusés :

M. GODIN André.

Etaient absents :

M. COLSON Robert, **M. MOINE** Éric, **M. DUMONT** Christophe, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. SCHUBER** Jean-Claude, **Mme JALOUX** Ginette, **M. WELTER** Christian, **M. GREGOIRE** René, **Mme MEURIE** Dominique, **M. LANDART** Denis, **M. GIBARU** Bernard, **Mme LAIR** Mandy, **M. LECOULTRE** Florian, **M. LOTTIN** Patrick, **Mme RIBET** Béatrice, **M. GILLET** Frédéric, **M. BESSADI** Farid, **M. HELLER** Christophe.

Membres en exercice : 112

Membres présents et représentés : *Du point 1 au point 2 : 77 présents et 10 pouvoirs donnés*
Du point 3 au point 5 : 78 présents 10 pouvoirs donnés
Du point 6 au point 7 : 79 présents et 10 pouvoirs donnés
Du point 8 au point 13 : 80 présents et 10 pouvoirs donnés
Du point 14 au point 39 : 81 présents et 10 pouvoirs donnés

Le Conseil communautaire a désigné Monsieur Bernard LENOBLE et Monsieur André DROUART en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

1. CC180626-72 ASSEMBLEES – PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 77 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **ADOpte** le compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du conseil communautaire

2. CC180626-73 ASSEMBLEES – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 22 MAI 2018

Monsieur le Président présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 77 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des délibérations prises par le Bureau communautaire sur délégation du Conseil communautaire.

3. CC180626-74 COOPERATION MUTUALISATION – Cycle Mémoirel 1918/2018 – Mise en Place d'un système d'aides

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Jean Christophe CHANOT indique que, dans le rapport, il est dit que les dossiers doivent être présentés avant le 29 juin, or nous sommes le 26 juin.

Le Président répond qu'après discussion avec les services, la date limite est repoussée à la fin août.

Monsieur Jean Christophe CHANOT demande que les dossiers de subvention soient envoyés également aux secrétaires de mairie.

Le Président indique que ce sera fait.

Après en avoir délibéré,
Sur 78 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le système d'aides qu'Ardenne Métropole souhaite mettre en place auprès de ses communes, dans le cadre du cycle mémoirel 1918/2018
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

4. CC180626-75 COOPERATION MUTUALISATION – Demande de subvention auprès de la Direction des patrimoines, de la Mémoire et des archives, pour le projet : Commémoration du 11 novembre 1918 à Vrigne-Meuse

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Jean Christophe CHANOT tient à faire remarquer que la commune de Vrigne-Meuse a reçu un arrêté de subvention de la Direction du Patrimoine de la Mémoire et des Archives (DPMA) pris au mois de décembre mais que l'argent n'est toujours pas arrivé sur le compte de la commune.

Après en avoir délibéré,
Sur 78 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la sollicitation d'une subvention auprès de la DPMA, de 25% du montant total du projet « commémoration du 11 novembre 1918 à Vrigne-Meuse
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

5. CC18026-76 FINANCES – Comptes de Gestion 2017

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport. Il indique qu'il tient à remercier Madame la Trésorière.

Après en avoir délibéré,
Sur 78 membres présents et 10 pouvoirs
A l'unanimité

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2017.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

6. CC180626-77 FINANCES – Comptes Administratifs 2017

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,
Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante : « Ce qui me préoccupe c'est :

- L'encours de la dette en hausse de 9.8% et c'est beaucoup.
- Le niveau d'épargne net tout juste positif qui reste inférieur aux EPCI de même taille et nous savons que c'est ce qui permet de dégager des marges de manœuvre.

Tout comme en 1^{ère} commission je m'abstiendrai ».

Monsieur le Président indique qu'il peut partager une partie de ses réflexions. Toutefois, il précise que sur l'épargne nette, pour le budget principal, Ardenne Métropole partait d'un niveau quasi nul. Il affirme que l'exécutif travaille à ce que 2018 soit encore une meilleure édition. Il ajoute également que l'intercommunalité revient de loin et qu'aucune des dotations promises n'est arrivée. L'Agglomération aurait dû avoir 19 millions d'euros, et n'en a eu que 10. Cela fait 9 millions d'écart et ce n'est pas du cumulé, c'est tous les ans. Il y a aujourd'hui un principe de réalité.

Sur l'endettement, le Président précise que c'est plutôt la capacité de désendettement qui est importante. Ce qui compte c'est que ce ratio soit inférieur à 13 ans et le plus stable possible. Toutefois il affirme qu'investir c'est vital pour la collectivité comme le montre le campus, les bornes électriques, le Musée de Sedan. Le stock d'endettement ne veut pas dire grand-chose ; c'est la capacité de désendettement qui est importante. Le Président tient à remercier le service des Finances et le Vice-Président.

Le Président sort de la salle.

Après en avoir délibéré,

Sur 79 membres présents et 10 pouvoirs,
A la majorité avec une abstention

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2017 pour :
 - Budget Principal
 - Budget Annexe Transports
 - Budget Annexe Eau
 - Budget Annexe Assainissement
 - Budget Annexe Camping Halte Fluviale
 - Budget Annexe Zones d'activité
 - Budget Annexe Déchets.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

7. CC180626-78 FINANCES – Affectations des résultats 2017

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,
Après en avoir délibéré,
Sur 79 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité

- **APPROUVE** l'affectation des résultats :
 - Budget Principal

- Budget Annexe Transports
- Budget Annexe Eau
- Budget Annexe Assainissement
- Budget Annexe Camping Halte Fluviale
- Budget Annexe Zones d'activité
- Budget Annexe Déchets.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

8. CC180626-79 FINANCES – Budget Supplémentaire

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur le Président indique que c'est plutôt rare que sur un budget supplémentaire les dépenses réelles de fonctionnement soient inférieures aux recettes réelles de fonctionnement, cela va concourir l'augmentation de l'épargne d'Ardenne Métropole pour 2018.

Après en avoir délibéré,

Sur 80 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget supplémentaire 2018, par nature et par chapitre, et avec les chapitres « opérations d'équipement »

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total
DEPENSES	2 846 501,77	5 298 386,25	8 144 888,02
RECETTES	2 846 501,77	5 298 386,25	8 144 888,02

- **APPROUVE** les autorisations de programme nouvelles ou complémentaires :

	AP	Montant AP	réalisé antérieur	crédits 2018	crédits 2019	crédits 2020	crédits 2021 et suivants
Situation antérieure	AP-2018 - 02 - Construction maison Médicale	1 000 000	0	90 000	500 000	410 000	
Proposition DM		956 000,00		0	456 000	500 000	
Nouvelle situation		1 956 000	0	90 000	956 000	910 000	0

	AP	Montant AP	réalisé antérieur	crédits 2018	crédits 2019	crédits 2020	crédits 2021 et suivants
Situation antérieure	AP-2016 - 21 - MACERIENNE démolition	1 600 000	260 142	669 000	670 858		
Proposition DM		-400 000			-400 000		
Nouvelle situation		1 200 000	260 142	669 000	270 858	0	0

	AP	Montant AP	réalisé antérieur	crédits 2018	crédits 2019	crédits 2020	crédits 2021 et suivants
Situation antérieure	AP-2016 - 21 - MACERIENNE halle Eiffel	2 200 000	32 437	1 500 000	667 563		
Proposition DM		800 000			800 000		
Nouvelle situation		3 000 000	32 437	1 500 000	1 467 563	0	0

- **APPROUVE** les modifications d'échéanciers des autorisations de programme :

	AP	Montant AP	réalisé antérieur	crédits 2018	crédits 2019	crédits 2020	crédits 2021 et suivants
Situation antérieure	AP-2016 - 23 - VEHICULES DU FUTUR	3 800 000	1 772 140	46 500			1 981 360
Proposition DM				6 000			-6 000
Nouvelle situation		3 800 000	1 772 140	52 500	0	0	1 975 360

	AP	Montant AP	réalisé antérieur	crédits 2018	crédits 2019	crédits 2020	crédits 2021 et suivants
Situation antérieure	AP-2018 - 06 - ACQUISITIONS ZONES D'ACTIVITE	4 800 000	0	124 001	800 000	800 000	3 075 999
Proposition DM				855 685			-855 685
Nouvelle situation		4 800 000	0	979 686	800 000	800 000	2 220 314

SUR LES BUDGETS ANNEXES

- **APPROUVE** le Budget supplémentaire 2018, par nature et par chapitre,

B.A. Transports	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total
DEPENSES	0	1 685 414,00	1 685 414,00
RECETTES	0	1 685 414,00	1 685 414,00

B.A. EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total
DEPENSES	0	6 399 765,50	6 399 765,50
RECETTES	0	6 399 765,50	6 399 765,50

B.A. ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total
DEPENSES	621 763,92	905 770,46	1 527 534,38
RECETTES	621 763,92	905 770,46	1 527 534,38

B.A. Zones d'activité	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total
DEPENSES	855 685,00	855 685,00	1 711 370,00
RECETTES	855 685,00	855 685,00	1 711 370,00

B.A. Camping	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total
DEPENSES	0	218 825,81	218 825,81
RECETTES	0	218 825,81	218 825,81

B.A. DECHETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total
DEPENSES	150 000,00	408 694,40	558 694,40
RECETTES	150 000,00	408 694,40	558 694,40

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération

9. CC180626-80 FINANCES – Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport, Monsieur le Président tient à préciser que l'objectif est de donner de la stabilité à ces évolutions. Il indique qu'il y a deux ans c'était la part des communes qui flambait et celle de l'agglomération qui était à la traîne. Cette année c'est l'inverse : la part des communes baisse alors que celle de l'agglomération augmente. Il

faudrait remettre ces évolutions dans un pacte financier entre les communes et l'agglomération. Il y a un sujet à partager, il faut essayer d'avoir des variations plus acceptables.

Après en avoir délibéré,
Sur 80 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité.

- **APPROUVE** la répartition du FPIC selon la règle de droit commun et selon le détail figurant en annexe
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

10. CC180626-81 FINANCES – Compte rendu de la CLECLT du 31 mai 2018

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,
Sur 80 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité.

- **APPROUVE** le compte rendu de la CLECLT du 31 mai 2018
- **APPROUVE** les nouveaux montants d'attribution de compensation 2018 selon le tableau annexé au rapport.

11. CC180626-82 FINANCES – Contractualisation financière avec l'Etat

Monsieur le Président présente le rapport,

Il précise que l'objectif d'une progression maximale des dépenses de fonctionnement de 1.5% par an sur le budget principal est réalisable.

Il tient à ajouter que cette contractualisation a trois intérêts :

En premier lieu, pour les collectivités qui maîtrisent leurs dépenses, il y a en contrepartie une aide à l'investissement.

En second lieu, le fait de s'engager dans la contractualisation alors même qu'Ardenne Métropole continue à investir peut renforcer sa crédibilité vis-à-vis des financeurs notamment avec des grands enjeux comme les ZAE ou le Musée de Sedan.

En troisième lieu, cet exercice de contractualisation se place dans une époque où l'Association des Départements de France rompt les négociations avec l'Etat, une grande partie des Départements ne vont pas entrer en contractualisation avec l'Etat tout de suite. L'Association des Régions de France donne la consigne de ne pas signer et au niveau du bloc communal un certain nombre de collectivités se pose des questions. Cette situation fait que bientôt des mesures beaucoup moins contractuelles et beaucoup plus coercitives seront prises sur les dotations aux collectivités. Cette contractualisation pourra « protéger » Ardenne Métropole. Mais, le Président craint qu'à ce rythme cette contractualisation ne produise pas les économies escomptées au niveau national.

Monsieur Sylvain DALLA-ROSA fait l'intervention suivante : « Le gouvernement a prévu une économie de 13 milliards d'ici 2022 sur le dos des collectivités. Cela s'inscrit dans le cadre d'une politique d'austérité préjudiciable au service public. Sur ces bases, accepter de contractualiser avec le gouvernement comme vous le proposez cela équivaldrait à cogérer la casse des collectivités. En mars dernier, le Ministre de la cohésion des territoires a ciblé 322 villes et intercommunalités qui doivent s'inscrire dans cette démarche de contractualisation. Notre agglomération n'en fait pas partie. Rien ne nous oblige donc à signer un pacte avec l'Etat. Le principe d'une hausse annuel de 1,2% du budget de fonctionnement est mortifère pour les collectivités. Après négociations, le taux annuel de progression qui s'appliquerait à la communauté d'agglomération de Charleville/Sedan serait de +1,5% sur les dépenses de fonctionnement. De fait, nous serions quasiment mis sous la tutelle de l'Etat, d'autant que si nous ne respectons pas ce taux il y aurait des sanctions financières. Il est indécent de mettre le couteau financier sous la gorge des collectivités. En résumé c'est, soit vous signez soit vous êtes catalogué comme mauvais élève, et donc puni. Entériner cet accord reviendrait à mettre en cause la libre gestion de notre agglomération. Je ne partage pas cette politique de casse. Si les élus locaux jouent la même partition que l'Etat cela revient à dire que nous partageons la politique qui consiste à faire 13 milliards d'économie alors que les collectivités sont déjà financièrement au bord du gouffre. D'ailleurs l'Association des régions de France préconise aux régions de ne rien signer avec le gouvernement en l'état actuel de la situation. De nombreuses collectivités refusent également de signer. Pour ma part, je partage cette volonté de résistance et je voterai contre votre proposition de contractualiser. »

Monsieur le Président répond que des économies ont été réalisées sur le budget du fait d'une gestion rigoureuse. Cela laisse la place sur un certain nombre de ligne. Réussir à faire 0 – 0,5% d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement ce n'est pas possible. Aujourd'hui Ardenne Métropole n'organise pas

d'efforts supplémentaires, elle accepte d'entrer dans un contrat avec des objectifs de dépenses qu'elle aurait de toute façon tenu. C'est une opportunité. Monsieur Didier HERBILLION indique que c'est presque un effet d'aubaine. Ardenne Métropole va faire les choses qu'elle devait faire et en plus elle bénéficiera des dotations stables sur 3 ans. Par ailleurs, elle pourra avoir des dotations en investissement.

Après en avoir délibéré,
Sur 80 membres présents et 10 pouvoirs,
A la majorité 4 contres et une abstention

- **APPROUVE** l'acte de candidature volontaire d'Ardenne Métropole au dispositif de contractualisation
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

12. CC180626-83 COMMANDE PUBLIQUE – Groupement de commandes entre les 5 EPCI Nord Ardennes – Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur Bernard PIERQUIN, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur le Président précise qu'Ardenne Métropole est en collaboration avec les quatre intercommunalités du Nord Ardennes pour pouvoir travailler de cette manière.

Après en avoir délibéré,
Sur 80 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commandes susvisés et les termes de la convention de groupement annexée.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

13. CC180626-84 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Schéma de Cohérence Territorial : Proposition de statuts et Désignation des représentants d'Ardenne Métropole
--

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur le Président précise que l'idée est que les suppléants soient toujours invités à participer aux travaux. Les suppléants assistent aux travaux de ce syndicat mixte et le cas échéant si les titulaires ne sont pas là, ils participeront aux débats et auront même le droit de vote.

Après en avoir délibéré,
Sur 80 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité,

- **DESIGNE** Boris RAVIGNON, Didier HERBILLION, Michel NORMAND, Patrick FOSTIER, Marie-José MOSER, Jérémie DUPUY, Pierre DELFORGE, Alain BEAUFEY, Jean-Luc CLAUDE et Philippe CANOT en tant que représentants titulaires.
- **DESIGNE** Elisabeth HUSSON, Patrick DUTERTRE, Philippe CLAUDE, Dominique NICOLAS-VIOT, Jean-François FREROT, Else JOSEPH, Jean-Louis BOUCHER, Jean-Louis MILARD, Ghislain DEBAIFFE, Gérard KRAUSS en tant que représentants suppléants.

14. CC180626-85 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Projet du Quartier de la Gare de Charleville-Mézières (TERCIARYS II)

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Patrick FOSTIER ne prend part ni aux débats ni aux votes.

Monsieur Sylvain DALLA-ROSA fait l'intervention suivante : « Je crois que nous devrions dénoncer plus fortement le désengagement financier de la SNCF dans ce dossier. En effet, la prolongation du souterrain de

la gare pour desservir un éventuel parking rue des Forges Saint Charles profitera à EFFIA qui est une filiale à 100% de la SNCF. Si j'ai bien compris vous envisagez de confier la gestion de ce parking à cette société. Dans ce cas, je crois qu'il serait utile de revoir la tarification. Sur le parking actuel de courte durée, géré par EFFIA, on atteint des sommets. Pour 7 jours l'automobiliste doit déboursier 666 euros. Quant aux autres financeurs, il ne faut pas se faire trop d'illusions. Quand on voit la situation financière du Conseil départemental il y a de quoi être septique.

Le point faible de ce projet ce sont les accès. Il existe seulement deux passages obligés qui sont des goulots d'étranglement pour la circulation. C'est le pont SNCF au bout de la rue de la Gravière et de l'autre côté le pont SNCF après l'ancienne CAF. Par ailleurs, ces deux ponts sont inondables et ils l'ont été en 1993 et 1995 pendant plusieurs jours. Il est indiqué dans le rapport qu'il est envisagé de faire un cuvelage sur un des ponts. Sur lequel ces travaux seront-ils fait? Que fait-on pour l'autre? Je pense qu'avant de se lancer dans ces réalisations, il serait sage de pratiquer une étude de la circulation et de faire un comptage de fréquentation ».

Monsieur le Président répond que sur EFFIA, le sujet des tarifs n'est pas encore soulevé. Il ajoute que c'est un endroit très cher et que ce n'est pas un parking de stationnement longue durée. Pour un stationnement de longue durée il est préférable d'utiliser le parking du Petit Bois en respectant bien évidemment la durée maximale de 7 jours.

Le Président indique que s'agissant du cubelage, la demande des services de l'Etat concerne le Pont de la rue de l'Abreuvoir et non celui situé au niveau de l'ancienne Caisse d'Allocations Familiales. C'est un sujet sur lequel les discussions sont toujours en cours avec les services de l'Etat parce que nous ne comprenons pas pourquoi nous devons faire ce travail sur la pointe de zone bleue du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI). Par ailleurs, le préfet doit accepter de revoir les points du PPRI.

Concernant l'accès au Pont de Saint Charles, il s'agit plus d'un problème de réglage des feux au carrefour devant l'Hôtel de Paris, qu'un réel problème de dimensionnement des voiries. La voirie n'est pas en cause.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A la majorité avec deux abstentions.

- **APPROUVE** la poursuite du projet du quartier de la Gare de Charleville-Mézières
- **APPROUVE** la mise en œuvre de la solution technique présentée dans le rapport
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la SNCF et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

15. CC180626-86 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Programme Cœur de Ville – Charleville-Mézières

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Sylvain DALLA-ROSA fait l'intervention suivante : « Les cœurs de ville de Charleville-Mézières et Sedan ont besoin d'un soutien fort pour faire face aux difficultés que rencontre le commerce de proximité. Mais il est nécessaire, avant d'envisager une poursuite de l'intervention de notre collectivité, de faire le point sur les actions déjà engagées. Quels sont les résultats probants obtenus et cela afin de cibler les véritables problèmes qui se posent et connaître la situation réelle? Il est donc nécessaire de faire le point des actions prises et des résultats qui en découlent. Ainsi, en février 2016, des chiffres avaient été présentés concernant le taux de vacance commerciale. Ces chiffres étaient alarmant, centre de Charleville 13,30%, centre de Mézières 10,10% et centre de Sedan 29,30%. Quand on sait que, nationalement, il est considéré qu'au-dessus d'un taux de 7,50% la situation est considérée comme élevée et préoccupante il y a urgence à intervenir. Il serait instructif de connaître l'évolution de ces taux de vacance commerciale sur les secteurs concernés? Ce sont des indicateurs significatifs ».

Monsieur Didier HERBILLON indique qu'en ce qui concerne Sedan les chiffres sont inexacts car le calcul a été fait sur des rues qui ne comportent plus de commerce depuis plusieurs dizaines d'années. Sedan est aux alentours de 15 à 20%. Depuis la rénovation la commune a eu 16 ouvertures contre 7 fermetures, les choses s'améliorent mais il y a encore beaucoup à faire.

Monsieur Patrick FOSTIER précise que pour Charleville-Mézières : nous étions sur une période de stabilité. Aujourd'hui il y a des améliorations. Il y a quelques retombés des travaux et notamment de l'arrivée d'HLM. Il y a quelques installations nouvelles. Notre volonté au-delà de 10 à 11% de vacances, nous sommes dans une situation tendue et nous voulons revenir autour de cette phase-là.

De plus, ce n'est pas 7,5% le chiffre retenu où il y a un risque de désertification c'est 10%. Il y a aussi le fait qu'il faut comprendre qu'avec une population qui a un peu baissé, avec le développement des grandes surfaces d'internet, nous devons recentrer.

Monsieur Didier HERBILLON confirme ces 10% et ajoute que cela concerne Sedan et Charleville-Mézières mais aussi toutes les villes. Il indique qu'il faut travailler à la continuité commerciale, la dispersion des commerces c'est assez douloureux. Les commerces doivent être recentrés sur des rues identifiées comme telles afin qu'il n'y ait pas de vitrines villes. Certaines rues doivent peut être avoir d'autres fonctions comme tertiaires et pas commerciales. Le périmètre Cœur de Ville sera défini avec l'Etat.

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

16. CC180626-87 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Programme Cœur de Ville – Sedan

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

17. CC180626-88 DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Adhésion à la fédération des établissements publics locaux

Monsieur le Président présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention
- **APPROUVE** l'acquittement de la cotisation de 6 000 euros par an
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

18. CC180626-89 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention de partenariat avec l'Agence de l'emploi « Pôle Emploi »

Monsieur Patrick FOSTIER, Vice-Président, présente le rapport,

Monsieur le Président indique qu'il y a aujourd'hui 742 emplois à pourvoir. L'onglet stage et alternance sera développé. Il faut qu'Ardenne Métropole se mobilise pour avoir des stages, pour aider des jeunes à valider leur cursus. Un agent de la collectivité a été affecté à cette tâche.

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre Ardenne Métropole et Pôle Emploi
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

19. CC180626-90 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Protéame – Rachat d'actions de la SAS Patrimoniale des Ardennes

Monsieur Didier FOSTIER, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

Monsieur Patrick FOSTIER ne prend pas part aux votes.

A l'unanimité

- **APPROUVE** le rachat des 7500 actions de la SAS Patrimoniaire des Ardennes à Montroyal Immobilier par Protéame au prix de 10€ chacune, soit 75 000 au total.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

20. CC180626-91 RESSOURCES HUMAINES – Composition des instances paritaires

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Madame Maryse FLORES fait l'intervention suivante : « Quel est l'avis des représentants du personnel concernant les Commissions Consultatives Paritaires ? »

Monsieur Arnaud WUATELET répond que les deux Comités Techniques (CT) ont émis un avis défavorable à une mutualisation, Ardenne Métropole est donc revenu à une commission consultative paritaire propre à chaque collectivité et les CT ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité.

- **APPROUVE** la composition des instances paritaires telle que présentée dans le présent rapport

21. CC180626-92 RESSOURCES HUMAINES – Règlements particuliers de travail

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité

- **APPROUVE** les règlements de travail figurant en annexe

22. CC180626-93 RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité

- **APPROUVE** les modifications présentées dans le présent rapport et ses annexes

23. CC180626-94 RESSOURCES HUMAINES - Subvention à l'Amicale des agents (AMAC)

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 38 700 € à l'amicale du personnel communautaire (AMAC)
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention régissant les relations entre l'AMAC et Ardenne Métropole

24. CC180626-95 RESSOURCES HUMAINES - Accueil de TIG au sein d'Ardenne Métropole

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur le Président indique que c'est nouveau mais utile pour la collectivité et ceux qui ont été condamnés à ces TIG. Cela fait partie du processus de retour à la vie civile.

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le dispositif d'accueil de deux personnes condamnées à des travaux d'intérêt général dans les services d'Ardenne Métropole

25. CC180626-96 RESSOURCES HUMAINES - Création de deux postes - Apprentis post bac

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Monsieur le Président précise qu'Ardenne Métropole a déjà un très grand nombre d'apprentis mais que là il s'agit d'un niveau post bac.

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité

- **APPROUVE** sur la création de deux postes par voie d'apprentissage pour répondre aux besoins exposés ci-dessus

26. CC180626-97 EAU ET ASSAINISSEMENT – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole vers la commune de Les Ayvelles pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et de reprise des branchements sur l'emprise des travaux de voirie rue du Bourg

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage d'Ardenne Métropole vers la commune de Les Ayvelles.
- **ENGAGE** les montants correspondants sur les budgets annexes de l'eau potable.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

27. CC180626-98 EAU ET ASSAINISSEMENT – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole vers la commune de Vrigne-aux-Bois pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et de reprise des branchements sur l'emprise des travaux de voirie rue Zola Tranche 4

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage d'Ardenne Métropole vers la commune de Vrigne-aux-Bois.
- **ENGAGE** les montants correspondants sur les budgets annexes de l'eau potable.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

28. CC180626-99 AMENAGEMENT TERRITORIAL – Ingénierie LEADER Plan de Financement 2018

Monsieur Didier HERBILLON, Vice-président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement Ingénierie LEADER 2018 – GAL « Villes et Campagnes »

29. CC180626-100 AMENAGEMENT TERRITORIAL – Subvention à l'Agence Urbanisme

Ne prennent pas part aux votes : Monsieur Boris RAVIGNON, Monsieur Ghislain DEBAIFFE, Monsieur Jérémy DUPUIS, Monsieur Patrick FOSTIER, Monsieur Didier HERBILLON, Madame Else Joseph, Madame Rachelle LOUIS et Madame Marie-José MOSER.

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,

Monsieur Sylvain DALLA-ROSA : « Je m'interroge sur la hauteur de la subvention que nous versons à cette agence d'urbanisme. Au regard du descriptif des actions menées cela me paraît disproportionné. Pour l'année 2018, il est programmé une subvention de 100 000,00 euros. Compte tenu des difficultés que rencontre notre collectivité n'y a-t-il pas des dépenses plus judicieuses? Je m'abstiendrai. »

Monsieur Michel NORMAND répond que pour des études cela n'est pas très cher.

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A la majorité avec 3 abstentions

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 100 000 € à l'Agence d'Urbanisme
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

30. CC180626-101 EQUIPEMENT ET DEVELOPEMENT CULTUREL – Désignation des représentants aux instances de la MCL Ma Bohême et de l'Institut International de la Marionnette

Madame Elisabeth HUSSON, Vice-présidente, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A l'unanimité

- **DESIGNE** Madame Elisabeth HUSSON représentante d'Ardenne Métropole au conseil d'administration de la Maison de la Culture et des Loisirs (MCL Ma Bohême)
- **DESIGNE** Madame Elisabeth HUSSON et Monsieur Jean Luc Claude, représentants d'Ardenne Métropole à la commission mixte paritaire constituée pour la gestion de l'équipement MCL Ma Bohême.
- **DESIGNE** Madame Elisabeth HUSSON et Monsieur Jean Luc Claude, représentants d'Ardenne Métropole à la commission mixte paritaire constituée pour la gestion de l'équipement ESNAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette)
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

31. CC180626-102 EQUIPEMENT ET DEVELOPEMENT CULTUREL – Tarification du Conservatoire à Rayonnement Départemental

Madame Elisabeth HUSSON, Vice-président, présente le rapport,

Madame Maryse FLORES regrette qu'il y ait des augmentations de tarifs.

Madame Elisabeth HUSSON indique que par rapport aux cycles de formation diplômante, il n'y a pas d'augmentation, la seule augmentation à partir du quotient familial joue sur l'éveil musical.

Madame Maryse FLORES ajoute que l'éveil musical est le vivier de l'établissement et que c'est là où il faut faire porter les efforts.

Le Président indique que, s'agissant des extérieurs, la proposition de Madame HUSSON est très généreuse car il leur ait appliqué le quotient familial comme aux gens internes à Ardenne Métropole. Il y a des limites parce qu'il faut bien souligner que le reste à financer du Conservatoire revient aux contribuables d'Ardenne Métropole. La proposition faite est donc généreuse et socialement avantageuse. Cela vise à démocratiser l'accès à l'enseignement musical.

Après en avoir délibéré,
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,
A la majorité avec une abstention.

- **APPROUVE** le quotient familial tel que défini ainsi : *1/12 du revenu imposable de référence divisé par le nombre de part du foyer fiscal mentionné sur l'avis d'imposition de l'année précédente*
- **APPROUVE** les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental à compter de l'année scolaire 2018-2019 comme présenté en annexe
- **APPROUVE** les modalités d'inscription et de paiement comme suit :

Toute période commencée est due en entier notamment en cas d'inscription tardive ou de démission.
Les dates des périodes sont pour l'année scolaire 2018-2019 :

- 1^{ère} période : de la date de la rentrée scolaire jusqu'au 10 décembre 2018
- 2^{ème} période : du 11 décembre 2018 au 11 mars 2019
- 3^{ème} période : du 12 mars 2019 à la date des vacances scolaires d'été

La participation financière de l'élève sera appelée sur ces périodes.

La demande de prise en compte du quotient familial est faite au moment de l'inscription.

Les justificatifs permettant de déterminer le domicile devront être fournis lors de l'inscription, et, concernant les ressources pour le calcul du quotient familial au plus tard le 1^{er} jour des vacances d'automne. L'élève qui ne présentera pas ses justificatifs de revenu fiscal de référence permettant la détermination du quotient familial se verra appliquer la tranche tarifaire la plus haute.

Dans le cas où la famille fournit deux avis d'imposition, il sera pris en compte pour le calcul du quotient familial, l'avis d'imposition sur lequel est rattaché l'élève inscrit au Conservatoire.

En l'absence de justificatif de résidence (facture récente ou avis fiscal), l'élève se verra appliquer la tarification « élève non domicilié sur l'Agglomération ».

L'application du tarif « élève domicilié sur le territoire d'Ardenne Métropole » justifié par un changement de domiciliation au cours de l'année scolaire sera accordée à compter de la période suivante de facturation.

L'acquittement du droit d'inscription forfaitaire est facturé lors de la première période.

- **APPROUVE** qu'il sera procédé à un abattement de 10% des frais de scolarité de la période en cours par tranche de 3 semaines consécutives de cours non assurés.
- **APPROUVE** la perception des instruments de paiement résultant des conventions de prestations conclues avec les organismes sociaux tels que la CAF, MSA, ainsi que les Chèques Vacances, Pass Culture, Chèque Culture et autres dispositifs proposés par des comités d'œuvres sociales et similaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

32. CC180626-103 EQUIPEMENT ET DEVELOPPEMENT SPORTIFS – Avance sur la subvention au club de basket-ball l' « Etoile »
--

Monsieur Christian APOTHELOZ, présente le rapport,

Monsieur le Président précise que cette demande d'avance a été présentée à l'occasion de l'audition du Président du club par la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG). Selon les conclusions de la DNCG cette avance permettrait au club d'avoir un exercice 2017-2018 équilibré et que le club pourrait donc poursuivre au niveau où il a été relégué sportivement. Le Président souligne qu'il s'agit d'une avance, la somme de 25 000€ sera déduite de la subvention 2019.

Madame Joëlle MAJCHRZAK indique qu'elle s'abstiendra pour les mêmes raisons qu'en commission. Elle précise que ce n'est pas le seul club sportif à atteindre ce niveau professionnel notamment le club de

Pétanques de Pouru Saint Rémy qui ne peut pourtant pas bénéficier de subvention en raison des statuts de l'Agglomération.

Monsieur Christian APOTHELOZ ajoute qu'il faut être prudent eu égard aux conséquences financières.

Monsieur le Président ajoute que le jour où les statuts d'Ardenne Métropole seront révisés, le club de pétanque le club de pétanque ne sera pas le seul à solliciter une subvention, ce sera donc une difficulté.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A la majorité avec 1 abstention

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 25 000€ l'association sportive « Etoile de Charleville-Mézières » qui viendra en déduction du soutien financier qui sera apporté par Ardenne Métropole en 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectif et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

33. CC180626-104 EQUIPEMENT ET DEVELOPPEMENT SPORTIFS – Equipements Ludiques Adaptation de la Grille tarifaire

Monsieur Christian APOTHELOZ et Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Présidents, présentent le rapport,

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de reprendre une activité en régie.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de tarifs supplémentaires pour l'encadrement d'animation ou d'enseignement qui seront appliqués pour la saison 2018-2019

34. CC180626-105 TRANSPORTS – Tarification pour le service d'auto-partage des véhicules électriques

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-Président, présente le rapport, et ajoute qu'Ardenne Métropole sera à 149 bornes la semaine prochaine.

Suite à la question d'un élu sur la communication auprès des habitants, Monsieur DUPUY Jérémy précise qu'un petit flyer sera placé dans les bulletins municipaux. Il précise que les élus peuvent le solliciter pour faire des présentations. Un groupe de travail restreint pour répartir au mieux les 32 véhicules en faisant du rural, de l'urbain à été mis en place pendant quelques mois pour voir si cela fonctionne.

Monsieur le Président précise que c'est un test pour voir l'usage.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité.

- **APPROUVE** la tarification pour le service d'auto-partage des véhicules électriques

35. CC180626-106 TRANSPORTS – Prise en charge d'une partie des tarifs régionaux de transports scolaires au bénéfice des élèves domiciliés sur le territoire d'Ardenne Métropole et scolarisés hors du ressort territorial

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-Président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité

- **APPROUVE** la prise en charge de la différence de tarif du transport scolaire entre le prix de l'abonnement scolaire régional et celui communautaire, pour les scolaires du 1^{er} degré domiciliés sur le périmètre d'Ardenne Métropole et scolarisés en dehors du ressort territorial ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget annexe transport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

36. CC180626-107 TRANSPORTS – Avenant n°2 à la convention de délégation de service public des transports routiers de personnes sur le territoire de l'agglomération Ardenne Métropole

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-Président, présente le rapport,

Madame Rachelle LOUIS souligne que cela pose problème. Elle comprend la nécessité de maintenir le service aux usagers, toutefois elle pense qu'en signant cet avenant Ardenne Métropole créer un précédent. Elle aimerait savoir si des travaux futurs qui induiraient une modification entraîneraient un surcout. Et aimerait également savoir si les prochains travaux prendront en compte ces surcouts.

Monsieur le Président précise qu'il a le sentiment que cela va améliorer le principe de la desserte. Il ajoute qu'il ne connaît pas de Délégation de Service Public (DSP) qui ne réagisse pas de cette manière. Il n'y a pas de risque de précédent car c'est toujours comme cela que ça se passe.

Nous sommes ici pour accompagner une croissance d'un campus agréable et bien desservi par les transports en communs.

Il y a des réflexions en cours notamment sur l'aménagement à Mézières pour analyser les impacts sur la DSP. Nous avons exclu des aménagements qui seraient trop coûteux pour la DSP.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public des transports routiers de personnes sur le territoire de l'agglomération Ardenne Métropole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

37. CC180626-108 ENERGIE – Convention Ardenne Métropole EDF

Monsieur le Président présente le rapport,

Monsieur le Président précise que le Président d'EDF pourrait venir voir la concrétisation de cette convention.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité

- **APPROUVE** le contenu de l'accord-cadre entre Ardenne Métropole et Electricité de France
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

38. CC180626-109 TOURISME – Contrat du canal des Ardennes

Madame Raymonde MAHUT, Vice-Président, présente le rapport,

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le contenu de la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

39. CC180626-110 RESSOURCES HUMAINES - Rattachement à la Direction Mutualisée des Ressources Humaines d'une équipe chargée de la gestion des animateurs en périscolaire

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-président, présente le rapport.

Madame Maryse FLORES demande : « Quel est l'avis des représentants du personnel en Comité Technique (CT) d'Ardenne Métropole sur ce sujet ? »

Monsieur Arnaud WUATELET répond que ce n'est pas passé en CT puisque ce n'est pas obligatoire pour les créations de poste.

Madame Maryse FLORES ajoute : « Vous avez bien passé la modification du tableau des effectifs où il était question d'une création.

Je fais référence à l'article 33 loi n°84-53 compétences et attributions principales des CT. »

Monsieur Arnaud WUATELET répond que la mise en œuvre de cette opération s'est fait postérieurement au CT.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

A la majorité avec une abstention.

- **APPROUVE** le rattachement de la gestion des personnels périscolaires à la direction mutualisée des ressources humaines et la création des trois postes ad hoc.